

1^{er} affaire. — *Pas qualifié.* — L'accusé est le nommé Joseph Lagache, âgé de 44 ans, né à Douai, cordonnier asilé. Le 21 janvier 1875, il se trouvait dans une rue de Douai, le sieur Fonsart, marchand d'os à Waziers, et lui offrait en vente un serpent de cuivre volé, disait-il, dans une usine de Corbehem.

Fonsart alla le dénoncer à la police, qui le mit en état d'arrestation au moment même où il livrait le produit de son vol.

Le serpent avait été volé dans la nuit du 20 au 21 janvier dernier, à l'aide d'effraction extérieure, dans l'usine de M. Paul Paix, raffineur de pétrole à Corchelettes.

L'accusé a des antécédents déploraux: il a déjà subi neuf condamnations dont quatre pour vol.

Déclaré coupable avec le bénéfice des circonstances atténuantes, Lagache est condamné à cinq ans de réclusion et à dix années de surveillance.

Défenseur, M^e De Goussemaker.

Faits divers

Un grave incident s'est produit samedi à l'audience de la cour d'appel de Nancy. Le nommé Nicolas Sudric, condamné à 10 ans de prison et 10 ans de surveillance, pour tentative de vol, sortit de sa poche, au moment où le président donnait l'ordre à la gendarmerie de le reconduire en prison, une pierre du poids de 300 grammes, et la lança dans la direction du magistrat rapporteur, M. Chatillon, qui ne fut heurté que par la pierre. Il a été condamné, séance tenante, à cinq ans de prison. Ces cinq années seront à ajouter aux dix prononcées pour le vol dont il est fait mention plus haut. Cet individu, déjà condamné sept fois pour vols, a déjà subi 26 ans de prison. Il a été l'un des principaux excitateurs de la révolte à main armée avec bris de prison qui a éclaté à la maison centrale d'Emstheim le 16 septembre 1870.

La Revue de St-Pons, cite un trait d'avarice sordide qui est en même temps d'une immoralité révoltante :

Quatre jours après le décès de son gendre, le sieur Victor Astruc, de Colombières, se rappela qu'on avait inhumé le défunt avec un pantalon dans l'une des poches duquel se trouvait un porte-monnaie contenant une somme de 21 fr. et quelques centimes.

Astruc désire entrer en possession de ce porte-monnaie. En plein jour, au vu de la population, le cupide beau-père prend une pioche et une pelle, se rend au cimetière de Colombières et fouille la fosse de son gendre. Le cadavre exhumé, il s'empare du porte-monnaie, objet de sa fureur convoitise, et se bagotte terminée il rentre tranquillement au village. La population s'indigne, et plainte est portée à la justice. Dans sa dernière audience correctionnelle, le Tribunal de Saint-Pons déclare Astruc coupable de violation de sépulture et le condamne à six jours de prison, 200 fr. d'amende et aux dépens.

La direction du Bureau veritas vient de publier l'alphabet des sinistres maritimes signalés pendant le mois de mars 1875, concernant tous les pavillons.

Elle fournit les statistiques suivantes: Navires à voiles signalés perdus : 131. Savoir : 72 anglais, 14 américains, 13 français, 9 hollandais, 7 italiens, 4 norvégiens, 3 danois, 3 grecs, 2 suédois, 1 allemand, 1 brésilien, 1 portugais, 1 pavillon inconnu. Dans ce nombre sont compris 18 navires à voiles supposés perdus par suite du défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 15. Savoir : 9 anglais, 6 américains.

UN AMOUREUX TRANSI. — Un jeune homme de Mulhouse avait contracté une liaison avec une jeune fille qui demeurait dans la Valachie. Il n'avait que dix-sept ans et la jeune fille en avait seize. Ils s'aimaient beaucoup et se voyaient souvent. Mais la mère de la jeune fille, à qui ces relations ne plaisaient pas, interdit un jour au jeune homme toute visite. Les amants, désespérés, résolurent alors de mourir et convinrent de se retrouver au bord du canal, non loin du moulin à vapeur, afin d'accomplir le projet de suicide. Tous deux furent exacts au rendez-vous — c'était avant-hier — mais au moment de prendre la décision suprême, le jeune homme hésita et crut trouver une bonne défaite.

S'imaginant, en effet, que sa compagne n'aurait pas le courage de chercher la mort elle-même, il posa la condition qu'elle se jetterait à l'eau la première. Il s'était trompé, car la jeune fille, sans hésiter, se précipita dans le canal. Lui se garda bien de la suivre, et voyant qu'elle faisait, pour surcroît, des efforts désespérés, il trouva ce spectacle au-dessus de ses forces et s'enfuit, la laissant se débattre contre l'eau. Elle aurait infailliblement succombé, si un marinier n'était survenu à temps pour la sauver et la ramener à sa mère.

Mais le plus étrange, c'est que la jeune fille, après avoir tenté ainsi de se suicider par amour, retourna une heure plus tard se précipiter de nouveau dans le canal, cette fois, parce que la lâcheté de son amant lui causait un insupportable dégoût. Heureusement, son frère, qui se doutait de quelque chose, l'avait suivie, et avec l'aide d'un marinier, il la retira de l'eau encore en vie. On espère que ce deuxième bain aura calmé la trop romanesque jeune fille, et qu'elle cherchera ailleurs un cœur plus digne d'elle.

Un monsieur se présente chez un marchand d'animaux.

— Je voudrais, lui dit-il, un petit dogue très sûr et de bonne garde. J'habite la campagne, et ma maison est assez isolée.

— J'ai votre affaire, répond le marchand.

Et il fait avancer un chien ratier des plus solidement rablés, la mâchoire en avant, et carrément campé sur ses jambes torse.

— Voilà un animal dont je vous réponds. Tenez, faites seulement semblant d'avancer vers mon bureau. C'est là que je serre mon argent. Vous allez voir sa contenance!

Le monsieur fait un pas, et aussitôt le chien, d'un coup de gueule, lui enlève le fond de son pantalon et peut-être un peu de chair avec.

— Pardon, monsieur... dit poliment le marchand, en allongeant en même temps un coup de fouet au chien, il s'est trompé... je lui avais pourtant bien appris à ne sauter qu'à la gorge!

— LES TELESCOPES. — On lit dans la Revue illustrée des Deux-Mondes :

« Aujourd'hui que le monde entier s'occupe d'astronomie, il nous paraît à propos de donner quelques détails sur le plus grand télescope connu.

« Lorsque Galilée construisait son premier télescope qui grossissait cinq fois les objets, le monde savant fut frappé d'étonnement, et dès qu'il eut porté à trente fois le pouvoir grossissant, on pensa qu'il était impossible cette fois d'aller plus loin.

« Quand Fraunhofer fabriqua son célèbre télescope de 90 pouces 1/3 de diamètre, ce fut tout un événement. Depuis, la science est parvenue à des résultats extra-dinairiens, et le fameux télescope de Chicago, œuvre de MM. Clark et fils, et qui mesure 18 pouces et demi de diamètre et n'a pas coûté moins de 90.000 fr., était jusqu'à ce jour considéré comme le plus grand du monde.

« Mais ce télescope n'est lui-même qu'un simple joujou si on le compare au nouveau télescope que MM. Clark et fils viennent d'exécuter pour le compte de M. Cormick, de Chicago. Ce télescope a en effet un diamètre de plus de 26 pouces. Le verre objectif pèse plus de 180 livres; le verre et le tube compris, une tonne, et le télescope tout entier, de 4 à 5 tonnes. La longueur totale de ce télescope est de 11 mètres environ.

« Les verres objectifs ont un pouvoir grossissant de 2,000 diamètres; cependant, par suite de l'interposition de l'atmosphère, on ne doit pas aller au-delà de 1,500 diamètres.

« L'objet, vu sous ce minimum de grossissement, paraîtra 2,500.000 fois plus gros que sa grandeur naturelle. »

HYGIÈNE DES FAMILLES.

La Matière médicale vient de s'écouler d'un produit qui se vend dans les pharmacies, les hôpitaux et qui est dû à un praticien distingué.

Les résultats des plus heureux confirment tous les jours l'efficacité du *Vin de docteur Cabanes* (Monsieur Cabanes) la substance qui fait la base de cette heureuse préparation est le Lactoprophosphate de chaux et de fer, substance qui fait partie immédiate de notre organisme; vient ensuite le Quinquina, substance héroïque, qui contribue à donner à ce vin des qualités exceptionnelles et qu'on chercherait inutilement dans les autres vins médicaux avec lesquels il ne faudrait pas le confondre. Ce vin prononce le nom de Quinquina. Mais le plus grand nombre n'ont de similaire que leur appellation.

Le KINA-CABANES (VIN DU DOCTEUR CABANES), donnera au sang les principaux éléments qui lui manquent et par ce moyen le rendra apte à remplir son rôle normal et à influencer régulièrement l'économie altérée par la Chlorose, l'anémie, affections qui dominent la pathologie de la femme et qui surviennent avec tout leur cortège de décoloration générale de la peau et des membranes muqueuses, amaigrissement, pertes blanches, langueurs d'estomac, spasmes nerveux, etc.

Le KINA-CABANES sera toujours pris avec succès par les jeunes filles chlorotiques, dans les pertes blanches, les pâles couleurs, les faiblesses générales, les langueurs d'estomac, le manque d'appétit, l'épuisement, le répareur, occasionne soit par l'excès de travail ou des plaisirs, dans l'anémie, l'atonie des voies digestives, et des organes génito-urinaires, stérilité chez la femme, impuissance chez l'homme, chez les jeunes gens ou jeunes filles que la croissance latente; chez les vieillards qui, lement, dans les maladies de consomption, marasme, hyponutrition, les névroses, etc. Pendant la grossesse et l'allaitement, ce vin sera un bienfait, car l'enfant puisera dans cette médication des forces multiples.

Ce vin se trouve dans toutes les pharmacies, principalement chez M. COUVREUR, rue Neuve, 20, à Roubaix.

PRIX : 4 fr. envoi par 6 bouteilles, en adressant un mandat de 20 francs à la Pharmacie L. PIETTE, à Toulouse, et pharmacie centrale de France, Paris. 6984 (c).

Progrès de Dentaire. Dents et Douleurs sans crochets ni ressorts et poids sans douleurs. Édouard VERBRUGHE, dentiste, breveté de S. M. le Roi des Belges. Roubaix, rue de l'Espérance, 3, Roubaix MAISON A PARIS

4, Boulevard Ponceau, 4. NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas empiéter la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — Succès garanti.

Nouvelles du soir. On nous écrit de Paris, 5 mai 1875 : « L'assemblée représentative de Cromwell a eu lieu au Châtelet. Il ne s'est produit aucun incident. »

« Petite bourse du soir 102.13 »

Dépêches Télégraphiques (Service particulier du Journal de Roubaix.)

Bruxelles, 4 mai 2 h. 30. — Chambre des représentants. Le ministre des affaires étrangères donne lecture de la ré-

ponse du gouvernement belge à la note allemande. Cette réponse dit que le Chancelier de l'empire a vu avec regret le gouvernement du roi décliner les demandes formulées dans la note allemande du 3 février. Le sous-secrétaire croit pouvoir faire remarquer que cette conclusion va au delà des termes de sa première réponse.

Le gouvernement a déclaré que, si les puissances modifiaient leur droit pénal commun, de manière à ériger en délit une simple intention ou proposition non agréée, il y aurait à examiner ce problème de droit pénal et que probablement il suivrait le mouvement.

L'instruction de l'affaire Duchesne sera poursuivie activement, mais elle n'est pas terminée.

Le cabinet de Berlin, se plaçant à un point de vue général, a invité le gouvernement du roi à examiner comment chaque Etat doit remplir en pratique les obligations qui lui incombent et qui ont pour but d'empêcher ses sujets de troubler la paix intérieure de ses voisins, et de porter atteinte aux bonnes relations internationales. La question ne touche pas seulement la Belgique et l'Allemagne; elle touche toutes les nations qui se font un devoir de veiller à la paix commune. La législation allemande présentant des lacunes à ce point de vue, le Chancelier a prié les autorités impériales de préparer de nouvelles mesures, et invite la Belgique à suivre cet exemple.

Lorsque le gouvernement du roi aura été instruit des dispositions adoptées en Allemagne et ailleurs pour arriver à ce but, il s'attachera à les étudier dans leurs rapports tant avec les mœurs et les traditions de la Belgique, qu'avec les libertés garanties par la constitution. Il apportera dans cet examen le désir le plus sincère de concourir au maintien des bonnes relations internationales.

La Belgique est bien résolue à remplir ses devoirs d'Etat neutre dans un esprit amical et dans l'étendue que leur assigne le droit international. Le gouvernement n'a jamais douté des intentions qui ont inspiré le cabinet de Berlin dans les communications qu'il a faites aux autres puissances garantes de la neutralité belge. De son côté, le sous-secrétaire serait pas l'organe des sentiments de non pays s'il ne protestait pas une fois de plus du haut intérêt que la Belgique attache aux excellents rapports qu'elle n'a cessé d'entretenir avec l'Allemagne, et de sa volonté de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour les sauvegarder.

Signé : ASPREMENT.

Bruxelles, 4 mai, 3 heures. — Chambre des représentants. — Après lecture de la réponse belge, le ministre dit : Parmi les faits dont il est question dans les notes allemandes, il en est une qui soulève une question particulière de droit pénal: c'est le fait Duchesne. Nous n'avons rien publié. Il vous semblera convenable que cette réserve soit continuée jusqu'à la clôture de l'instruction. Quelque soit le résultat, nous conformerons loyalement notre conduite aux déclarations que nous avons adressées à Berlin.

Les autres faits rentrent dans la question plus générale développée dans la note du 15 avril.

Les documents diplomatiques sont actuellement connus. J'ai indiqué les questions qui y sont comprises et le point où elles se trouvent. En communiquant avec confiance à la Chambre et au pays le langage que nous avons tenu et les dispositions que nous avons manifestées, nous faisons encore un appel pressant au patriotisme de tous. Nous croyons avoir été les fidèles interprètes des pensées et des sentiments de la Belgique. Ces sentiments, nous l'espérons, seront appréciés par l'Allemagne.

Bruxelles, 4 mai, soir. — L'Indépendance belge, approuvant la réponse du cabinet à la note allemande, dit: C'est seulement dans les limites et sous l'influence des principes de notre droit public qu'il sera procédé à la modification de notre législation pénale, toujours dans le désir sincère de concourir au maintien de nos bonnes relations avec les puissances voisines.

L'Indépendance belge n'hésite pas à féliciter le ministre de cette nouvelle réponse qu'elle a trouvée brève et digne.

Madrid, 4 mai. — La Gaceta publie le discours suivant, adressé hier au roi, par Mgr Timeoni.

« Sire, En se décidant à envoyer son représentant en Espagne, le Pape a voulu tendre la main de sa très-noble sollicitude à une partie de la communion catholique, faire cesser son abaissement et réparer ses malheurs. Sa Sainteté est heureuse de donner une nouvelle preuve de son affection au roi et à la famille royale dont les sentiments religieux profiteront à l'Église et à la nation espagnole si éminemment catholique. Selon les désirs de Sa Sainteté, j'espère pouvoir développer les intérêts de l'Église et d'une monarchie catholique, dont la couronne ne peut pas avoir de plus brillant joyau que cette religion unique qui autrefois fit la gloire et la grandeur de l'Espagne.

Le roi a répondu: « Je vois dans la présence de l'envoyé du Vatican le signe de la réconciliation de l'Église dont je suis le fils avec la nation dont je suis

le roi, tous les deux catholiques, ce que vous lui apportez. Une preuve de l'affection de Sa Sainteté pour moi et ma famille et de la bonne harmonie entre l'Église et mon gouvernement, preuve que l'Espagne désire vivement. Le roi a rappelé ensuite que le Pape avait été son parrain. Il a ajouté qu'il connaissait les devoirs de gratitude et d'affection qu'il avait contractés envers Sa Sainteté et qu'il remplirait avec l'aide de Dieu. Le roi a ensuite félicité Mgr Timeoni.

Le nonce a présenté ses hommages respectueux à la princesse des Asturies.

COMMERCÉ

AVIS DIVERS

ENCHÈRES DE LONDRES (Avis de MM. Paul Meyer, courtier.)

La première séance de la 2^e série d'enchères de laines coloniales vient d'avoir lieu: On y a offert et vendu :

2273 b. Adélaïde; 1977 b. Philippe; 743 b. Sydney; 131 b. Nouvelle-Zélande; 66 b. Van Diémen; 995 b. cap de Bonne-Espérance; ensemble 6,187 b. de laines, aux cours formes de la clôture des dernières enchères.

Les nouveaux arrivages déclarés comprennent :

50,604 b. Sydney; 112,430 b. P. Philippe; 37,430 b. Adélaïde; 6,214 b. Van Diémen; 3,466 b. Swan River; 36,423 b. Nouvelle-Zélande; 248,300 b. d'Australie; 31,478 b. du cap de Bonne-Espérance; ensemble 278,447 b. des colonies. Anciennes existences environ, 3,000 b.; 282,447 b. Réexpéditions, environ 12,500 b. Total du stock, environ 269,947 b. de laine.

Les concours des laines est très-nombreux. L'offre des français, des belges, des allemands et des suisses est considérable. La salle est comble.

Les mises-à-prix se font avec entrain pour tous les genres et tendent parfois à la hausse sur les petits suints.

Le choix est assez médiocre pour le peigne. Le catalogue n'est surchargé d'aucune qualité.

L'exportation et même les ventes au détail se font aussi quelques achats par la carte.

Plus amples renseignements sous peu.

L'ouverture de la 3^e série d'enchères est fixée au 17 août prochain.

Cours du change à la bourse de ce jour.

Cours courts jours 25 1/2 à 25 20

id. 3 mois 25 45 à 25 47 1/2

HAVRE, 4 mai. — Cotons. — Le marché a été des plus languissants; cependant, malgré le calme dans la demande et la continuation des arrivages, les détenteurs ne font aucune pression à la vente et plusieurs d'entre eux marchent en réduction sensible, n'ont pas été obtenus et la position reste la même qu'hier; c'est à prix faciles mais sans baisse accusée.

A terme, on fait depuis hier passablement de Louisiane sur mai à 94 fr., auquel prix l'on rente vendeur; si l'on se fait avec l'achat à 95 fr. et demi, on se fait avec l'achat à 95 fr. et demi.

Ricn à noter en livrable.

Les ventes, à quatre heures, n'ont pas dépassé 185 b.

Cafés. — Les affaires sont plutôt plus calmes, mais les prix conservent toute leur fermeté et la tendance est toujours bonne. On a noté aujourd'hui 800 s. Haïti à 100 fr., 200 s. Jacmel à livrer à 100 fr. 50; 150 s. Cap à 100 fr.; 500 s. Jacmel dans le port à 101 fr.; et 140 s. Gonaves à livrer à 108 fr.

Cacaos. — Cet article raidit pour toutes les sortes, et on a signalé la vente aujourd'hui de 435 q. Martinique et Guinée sensible, à 100 fr.

Soudoux d'Amérique. — Cet article se réveille par la vente de 160 q. Western, à 82 fr., soit avec de la fermeté.

Cuir. — On est faible pour toutes les sortes, mais surtout pour celles des Etats-Unis, et on veut ainsi de laisser 635 N.-York sales, ventes au cours, en baisse sensible, de 30 fr.

Laines. — Au calme aujourd'hui. En peaux d'agneau, on a fait 25 b. mort-nés, de 35 à 100 fr.

Bois de teinture. — Un lotin de 10,000 kil. campêche Carmen a obtenu le prix en faveur de 12 fr. 75.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris du 4 mai. — 6 heures du soir.

Haute de Colza 75 75	Paris-Rouen 50 75
id. de lin 75 75	id. de sucre 50 75
id. de jute 75 75	id. de café 50 75
id. de chanvre 75 75	id. de cacao 50 75
id. de coton 75 75	id. de tabac 50 75
id. de soie 75 75	id. de thé 50 75
id. de laine 75 75	id. de riz 50 75
id. de sucre 75 75	id. de blé 50 75
id. de café 75 75	id. de maïs 50 75
id. de cacao 75 75	id. de seigle 50 75
id. de tabac 75 75	id. d'orge 50 75
id. de thé 75 75	id. d'avoine 50 75
id. de riz 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de blé 75 75	id. de millet 50 75
id. de maïs 75 75	id. de sorgho 50 75
id. de seigle 75 75	id. de riz 50 75
id. d'orge 75 75	id. de blé 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de maïs 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de seigle 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. de sorgho 75 75	id. d'avoine 50 75
id. de riz 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de blé 75 75	id. de millet 50 75
id. de maïs 75 75	id. de sorgho 50 75
id. de seigle 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	id. de sarrasin 50 75
id. de sarrasin 75 75	id. de millet 50 75
id. de millet 75 75	id. d'orge 50 75
id. d'orge 75 75	id. d'avoine 50 75
id. d'avoine 75 75	